

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF87

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 62 SEXIES

Mission « Santé »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte voté par l'Assemblée nationale. Cet article, ajouté par le Sénat, vise à permettre au caisse d'assurance maladie un accès renforcé aux informations relatives visas, dans le cadre de la lutte contre les fraude en matière de droits à l'aide médicale de l'État (AME). Outre que ce type de contrôle est d'ores et déjà possible, cette mesure ne constitue pas un moyen efficace de rationaliser les dépenses d'AME.